



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

S.A Entrepaticuliers.com

20 rue Cambon

75001 – Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

S.A Entrepaticuliers.com

20 rue Cambon

75001 – Paris

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

000 0 000

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés de la société S.A. Entrepaticuliers.com relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « chiffre d'affaires » et « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

La note de l'annexe intitulée « Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation » expose les principales conventions et méthodes comptables appliquées pour arrêter les comptes de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 03 avril 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 30 avril 2024,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
S.A.S au capital de 56 000€
34 rue de Liège - 75008 PARIS
Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
R.C.S Paris B 383 335 007



Sabrina Merniche
Président

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Val. Brutes	Amort.	Nets	Nets
Ecarts d'acquisition	89 510	89 510	-	-
CAPITAL SOUSCRIT N.A.				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concess., brevets	622 131	622 131	-	20 258
Droit au bail				
Fonds de commerce				
Immobilisations encours	-	-	-	-
Avances et acomptes				
IMMO. INCORPORELLES	622 131	622 131	-	20 258
Terrains				
Terrains en crédit bail				
Constructions	-	-	-	-
Constructions en crédit bail				
Installations techniques				
Immobilisations techniques en crédit bail				
Autres immobilisations corporelles	83 883	83 306	576	924
Autres immobilisations corporelles en crédit bail				
Immobilisations encours				
Avances et acomptes				
IMMO. CORPORELLES	83 883	83 306	576	924
Titres de participation			-	-
Prêts au personnel			-	-
Créances ratt. part. non cons.				
Autres immos. financières	14 546		14 546	8 461
IMMO. FINANCIERE	14 546	-	14 546	8 461
Titres mises en équivalence				
ACTIF IMMOBILISE	810 070	794 947	15 123	29 643
Stocks Matières Premières				
Stocks d'encours				
Stocks de pdts interm. & finis				
Stocks de marchandises				
STOCKS	-	-	-	-
Avances et acomptes versés			-	-
Clients et comptes rattachés	105 451	-	105 451	101 980
Autres créances d'exploitation			-	-
Créances sociales	10 396		10 396	9 112
Créances fiscales	29 886		29 886	23 017
CREANCES D'EXPLOITATION	145 733	-	145 733	134 109
Comptes courants parties liées	-		-	-
Créances sur cessions d'immos			-	-
Débiteurs divers	-		-	-
Créances fiscales IS			-	-
Charges constatées d'avance	7 624		7 624	6 875
Charges à répartir				-
Impôt différé actif CONSO	15 595		15 595	13 269
Ecart de conversion actif				
CREANCES DIVERSES	23 219	-	23 219	20 144
Valeurs mobilières de placement	182 081		182 081	7 081
actions propres en vue d'attribution gratuite	84 776	16 330	68 446	84 776
actions propres sur contrat de liquidité	49 066	18 991	30 075	84 233
Disponibilités	245 927		245 927	290 013
TRESORERIE	561 850	35 321	526 528	466 103
ACTIF CIRCULANT	730 802	35 321	695 480	620 356
TOTAL ACTIF	1 540 872	830 269	710 603	649 999

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital	354 045	354 045
Primes	3 670 333	3 670 333
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	35 404	35 404
Réserve statutaire		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Titres d'autocontrôle		
Réserves consolidées	-86 568	-86 568
Report à nouveau	-4 018 104	-4 084 909
Provisions réglementées		
Subventions		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-109 083	66 806
CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE	-153 973	-44 889
Résultat des minoritaires		
Réserves des minoritaires		
CAPITAUX PROPRES - MINORITAIRES	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-153 973	-44 889
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions impôts différés sociaux		
Provision impôts différés conso.		
Provision pour risques & charges	326 326	113 379
Ecart d'acquisition négatif		
PROVISIONS	326 326	113 379
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès établ. de crédit		
Dettes financières diverses	0	0
Dettes financières crédit bail		
Concours bancaires courants	0	0
Total ICNE		
DETTES FINANCIERES	0	0
Fournisseurs	82 817	70 862
Avances et acomptes reçus / com.		
Dettes sociales	90 662	136 144
Dettes fiscales	21 851	23 303
Dettes d'exploitation	195 330	230 309
Fournisseurs d'immobilisations		
Comptes courants parties liées	338 120	348 200
Dividendes à payer		
Dettes diverses	4 800	3 000
Produits constatés d'avance		
Avoirs à établir	0	0
AUTRES DETTES	342 920	351 200
TOTAL DETTES	538 250	581 509
TOTAL PASSIF	710 603	649 999

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de services	753 951	772 246
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	753 951	772 246
Production immobilisée	0	0
Reprises amort. et prov. d'exploitation	15 000	4 761
Autres produits d'exploitation	3 959	29
Transfert de charges d'exploitation	27 150	12 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	800 060	789 036
Rémunération du personnel	130 867	116 278
Charges sociales	71 854	62 895
Charges externes	395 699	441 657
Impôts, taxes et versements assimilés	4 029	3 005
Dotations amort. et prov. d'exploit.	29 909	27 685
Autres charges d'exploitation	3 600	3 720
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	635 957	655 239
RESULTAT D'EXPLOITATION	164 103	133 797
Revenus des certificats de dépôt	0	0
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP	1 900	0
Autres produits financiers	0	22
Reprises sur prov. et amort. financiers	0	0
Transfert de charges financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 901	22
Dotation aux prov. & amort. financiers	35 321	
Intérêts et charges financiers	0	0
Pertes de change		
Charges nettes sur cession de VMP	32 683	61 708
Autres charges financières	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	68 005	61 708
RESULTAT FINANCIER	-66 104	-61 686
Produits de cession d'immo. incorporelles		
Produits de cession d'immo. corporelles		
Produits de cession d'immo. financières		
Produits de cession des titres consolidés		
Subventions virées au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Prod. Exploit. Sur Exerc. Anter.	9 285	11 696
Reprise provisions réglementées		
Reprise prov. pour risques & charges except.	0	40 000
Reprise prov. dépréciations except.		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 285	51 696
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	0	58 838
Charges sur exercices antérieurs	0	0
VNC des immo. incorporelles cédées		
VNC des immo. corporelles cédées	0	0
VNC des immo. financières cédées		
VNC des titres consolidés cédés		
Autres charges exceptionnelles	50	0
Dotation provisions réglementées		
Dotation prov. pour risques & charges except.	218 643	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	218 693	58 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-209 408	-7 142
Impôts sur les bénéfices		
Impôts différés	-2 326	-1 837
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	-109 083	66 805
QUOTE PART RESULTAT M.E.Q.		
Amortissement écart d'acquisition	0	0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-109 083	66 805

TABLEAU D'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/23	31/12/22	31/12/21
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	-109 083	66 806	293 932
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées			
Quote part dans résultat sociétés en équivalence			
Dividendes reçus des sociétés en équivalence			
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non à l'exploitation</i>	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	248 552	27 685	28 868
Reprise des amortissements et provisions	-15 000	-44 761	-28 800
Plus et moins values de cession	0	0	0
Impôts différés	-2 326	-1 837	283
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	122 143	47 893	294 283
- Variation de stock			
- Variation des Créances d'exploitation	-11 624	18 354	9 794
- Variation des dettes d'exploitation	-34 979	-47 615	-16 707
<i>Variation nette du BFR exploitation</i>	<i>-46 603</i>	<i>-29 261</i>	<i>-6 913</i>
Variation des créances hors exploitation	-749	-56	4 716
Variation des dettes hors exploitation	1 800	-74 048	0
<i>Variation nette du BFR hors exploitation</i>	<i>1 051</i>	<i>-74 104</i>	<i>4 716</i>
Comptes de liaison			
Produits constatés d'avance	0	0	0
Pertes & gains de change			
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-45 552	-103 365	-2 197
Flux net de trésorerie généré par l'activité	76 591	-55 471	292 086
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	0	-1 040	0
Cessions d'immobilisations			
Acquisitions d'immobilisations financières	-6 085	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	5 550	0
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 085	4 510	0
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Apport en compte courant GMI	-10 080	-18 622	21 822
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Dividendes versés aux minoritaires			
Variation des autres fonds propres			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-10 080	-18 622	21 822
VARIATION DE TRESORERIE	60 425	-69 583	313 908
TRESORERIE A L'OUVERTURE	466 103	535 686	221 779
TRESORERIE A LA CLOTURE	526 528	466 103	535 686

**ANNEXE AU BILAN ET COMPTES DE RESULTAT
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 décembre 2023**

I- Faits marquants de l'exercice		1
II- Principes et méthodes comptables		1
II.1	Référenciel comptable	1
II.2	Changement de méthode	1
II.3	Modalités de consolidation	1
II.4	Méthodes et règles d'évaluation	2
III- Périmètre de consolidation		4
III.1	Informations relatives au périmètre	4
III.2	Principes	5
III.3	Organigramme	5
III.4	Liste des sociétés consolidées	5
IV- Notes aux états financiers		6
IV.1	Ecarts d'acquisition	6
IV.2	Immobilisations et provisions	7
IV.3	Titres de participation	8
IV.4	Détail des autres créances	8
IV.5	Trésorerie	9
IV.6	Tableau de variation des capitaux propres	9
IV.7	Ventilation du chiffre d'affaires	9
IV.8	Charges de personnel	9
IV.9	Résultat exceptionnel	10
IV.10	Résultat financier	10
IV.11 à 12	Impôt sur les bénéfices	10
IV.13	Rémunération des dirigeants	11
IV.14	Informations sur les parties liées	11
IV.15	Preuve d'impôt.....	11
V- Engagements hors bilan		11
VI- Faits significatifs postérieurs à la date de clôture		11

1 – Faits significatifs

Hausse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 754 K€ au 31 décembre 2023 contre 772 K€ au 31 décembre 2022 soit une baisse de 2 %.

Continuité d'exploitation

La direction a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, compte tenu de la décision de l'actionnaire majoritaire, actée lors du conseil d'administration du 27 mars 2023 de soutenir financièrement la société, la continuité d'exploitation n'est pas compromise.

2 – Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec le Plan Comptable Général issu de l'ANC n° 2014-03 et suivants homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 2020-01.

Il s'agit du dix-septième exercice d'établissement des comptes consolidés, sur base volontaire.

2.2 Changement de méthode

Néant

2.3 Modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Les comptes sociaux des sociétés consolidées, arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis selon les mêmes méthodes comptables afin de présenter un ensemble homogène. Les éléments réciproques ont été éliminés.

2.3.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés acquises, et la quote-part dans la situation nette de ces sociétés à la date de prise de participation (incluant la quote-part de résultat réalisée à la date d'acquisition).

Les écarts d'acquisition constatés lors de l'entrée des filiales dans le groupe sont amortis sur une durée de 10 ans.

Lorsque la valeur comptable d'un écart d'acquisition devient supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée pour la différence.

2.3.3 Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice le 31 décembre 2023.

2.3.4 Comparatifs

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont présentés à titre de comparatif.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de licences de logiciels. Elles sont amorties selon le mode linéaire, sur une durée de 1 à 3 ans.

Les développements informatiques autres que ceux relatifs au site internet sont comptabilisés en charges.

2.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les méthodes retenues sont les suivantes :

	<i>Durée</i>	<i>Méthode</i>
Aménagements et agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les créances financières, les valeurs mobilières d'échéance supérieure à un an et les titres de participation non consolidés.

Elles sont évaluées au coût historique.

En cas d'indice de perte de valeur, elles font l'objet d'un test de dépréciation destiné à déterminer s'il y a lieu de les déprécier.

2.4.4. Créances

Les créances sont évaluées au coût historique. En cas d'indice de perte de valeur, elles font l'objet d'un test de dépréciation destiné à déterminer s'il y a lieu de les déprécier.

2.4.5. Instruments de trésorerie

Les instruments de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les instruments ou valeurs mobilières de placement d'échéance inférieures à 12 mois.

Ils sont évalués au coût historique.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne de valeurs mobilières de placement est inférieure à sa valeur comptable.

2.4.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges répondent aux définitions du PCG:

- une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise ;
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.4.7. Indemnités de départ à la retraite

Tout salarié qui part en retraite bénéficie d'une indemnité de départ en retraite, plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (I.F.C). Celle-ci est généralement prévue aux termes de la convention collective de la branche d'activité qui en fixe les conditions selon l'ancienneté.

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective. Elle retient comme base de calcul les salaires de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté proratisée.

Le montant de l'I.F.C calculé au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève à 48 K€ et est comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.4.8. Dettes non financières

Les dettes non financières sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.9. Contrats de locations

Les sociétés du groupe n'ont pas de matériel pris en location-financement. Il n'existe par ailleurs pas de contrat de location de longue durée significatif au sein du groupe, en dehors du bail du siège social. Aucun retraitement n'est donc constaté à ce titre.

2.4.10. Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables lorsqu'un échéancier d'imputation a pu être établi. Les impôts différés sont évalués au taux en vigueur sur leurs exercices de récupération ou de paiement s'ils sont connus et, à défaut, au dernier taux connu.

2.4.11. Charges et produits exceptionnels

Le PCG distingue le résultat d'exploitation courant et le résultat exceptionnel sans les définir, sinon par les comptes qui concourent à leur obtention :

- les charges exceptionnelles sont les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent, soit des opérations de gestion, soit des opérations en capital (au sens économique).
- Les produits exceptionnels sont les produits hors gestion courante de l'entreprise. Ils concernent, soit des opérations de gestion, soit des opérations en capital.

2.4.12. Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Le capital social se compose de 3.540.450 actions de 0,10 euros de nominal au 31 décembre 2023.

2.4.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des revenus perçus de la régie publicitaire.

2.4.14 Actions propres acquises pour attribution aux salariés

Conformément aux dispositions règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres acquises pour attribution gratuite aux salariés sont comptabilisées en charges de personnel au prorata temporis sur la durée de la période d'acquisition des droits.

3 – Informations relatives au périmètre de consolidation

3.1 Informations relatives au périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre sur l'exercice au 31 décembre 2023.

3.2 Principes

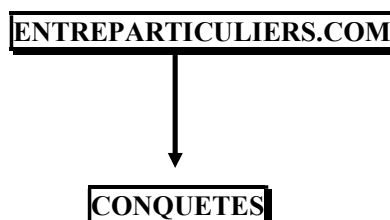
Les sociétés contrôlées par la société ENTREPATICULIERS.COM sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles la société ENTREPATICULIERS.COM possède une influence notable sont mises en équivalence.

Les sociétés détenues à moins de 20% ne sont pas consolidées.

3.3 Organigramme au 31 décembre 2023



3.4 Liste des sociétés consolidées

	31/12/2023		31/12/2022		Méthode
	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	
ENTREPATICULIERS.COM	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
CONQUETES	100%	100%	100%	100%	IG

4 – Explications sur certains postes du bilan et du compte de résultat

4.1. Ecart d'acquisition

Le solde de l'écart d'acquisition se ventile comme suit.

€	CONQUETES	LES ANNONCES	TOTAL
Solde au 31 décembre 2022	84 085	5 425	89 510
Augmentation	0	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2023	84 085	5 425	89 510
Amortissements au 31 décembre 2023	(84 085)	(5 425)	(89 510)
Dotations au 31 décembre 2023	0	0	0
Total amortissements au 31 décembre 2023	(84 085)	(5 425)	(89 510)
Valeur nette au 31 décembre 2023	0	0	0

Les écarts sont amortis sur 10 ans.

4.2 Tableau de variation des immobilisations, des amortissements et des provisions

3.2 Tableau de variation des immobilisations, des amortissements et des provisions

<i>En euros</i>	Solde au 31 12 22	Augmentation	Diminution	Solde au 31 12 23
IMMOBILISATIONS				
Ecart d'acquisition	89 510			89 510
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorp. Aut.immob incorp en cours	622 131			622 131
Terrains				
Terrains en crédit bail				
Constructions				
Constructions en crédit bail				
Inst. Tech, mat. Et Outillages				
Inst. Tech. En crédit bail				
Autres Immobilisations corp. Aut. Immob. corp en crédit bail	83 883			83 883
Immobilisations corp en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	8 461	6 085		14 546
Total valeur brutes	803 985	6 085		810 070
AMORTISSEMENTS				
Ecart d'acquisition	89 510			89 510
Autres immobilisations incorp. Aut.immob incorp; crédit bail	601 873	20 258		622 131
Terrains				
Terrains en crédit bail				
Constructions				
Constructions en crédit bail				
Inst. Tech, mat. Et Outillages				
Inst. Tech. En crédit bail				
Autres Immobilisations corp. Aut. Immob. corp. En crédit bail	82 959	347		83 306
Immobilisations corpo en cours				
Avances et acomptes				
Total amortissements	774 342	20 605		794 947
Valeurs nettes	29 643			15 123

<i>En euros</i>	Solde au 31 12 22	Augmentation	Diminution	Solde au 31 12 23
PROVISIONS				
Provisions Réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provision pour litige	0		0	0
Provisions Litiges Prud'homaux	75 000	218 643	15 000	278 643
Provision Indemnités Départ Retraite	38 379	9 304		47 683
Provision Risque Urssaf	0			0
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations				
Sur titres de participations				
Sur comptes clients				
Sur valeurs mobilières de placement		35 321		35 321
Autres				
Total provisions	113 379	263 268	15 000	361 647

Les 278 K€ correspond à des litiges prud'homaux dont le total des demandes s'élèvent à 486 K€. La direction a estimé le risque de paiement inférieur aux demandes.

4.3 Titres de participation

Néant

4.4 Détail des autres créances (hors clients)

<i>Euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2023
Créances sociales	10 396	9 112
Créances fiscales	29 886	23 017
Créances d'exploitation diverses	0	0
TVA/ AAE	0	0
S/Total Créances d'exploitation	40 282	32 129
C/C parties liées	0	0
Impôts différés	15 595	13 269
Charges constatées d'avances	7 624	6 875
Divers	0	0
S/Total Créances diverses	23 219	20 144
TOTAL AUTRES CREANCES	63 501	52 274

4.5. Trésorerie

Au 31 décembre 2023 les disponibilités bancaires s'élèvent à 245 927 € (290 013 € au 31/12/2022), et la juste valeur des VMP est de 280 603 € (176 090 € au 31/12/2022).

4.6 Capitaux propres

4.6.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserve Légale	RAN	Réserves Consolidées	Résultat Exercice	Intérêts Minoritaires	Total Capitaux Propres
CP 31/12/2022	354 045	3 670 333	35 404	- 4 084 909	- 86 568	66 806	-	- 44 889
Affectation Résultat	-			66 806		-66 806	-	
Dividendes / actions propres	-				-	-	-	
Résultat 31/12/2023	-	-	-	-	-	- 109 083	-	- 109 083
Solde 31/12/2023	354 045	3 670 333	35 405	-4 018 104	- 86 568	- 109 083	-	- 153 973

4.6.2 Plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Néant.

4.7 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires France	753 951	772 246
Chiffre d'affaires Export		
Chiffre d'affaires Total	753 951	772 246

Toutes les ventes d'annonces sont réalisées en France métropolitaine.

4.8 Charges de personnel et effectif

	31.12.23	31.12.22
Effectif fin de période	3	3

Les charges de personnel correspondantes (salaires bruts hors charges sociales) s'élèvent à 130 867 € au 31 décembre 2023 contre 116 278 € au 31 décembre 2022.

4.9 Produits et charges exceptionnels

<i>En euros au 31.12.2023</i>	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
RAP exceptionnelle		
DAP exceptionnelle		218 643
Autres produits exceptionnels	9 285	
Autres charges exceptionnelles		50
Valeurs nettes comptable immobilisations		
Condamnation litige		
TOTAL EXCEPTIONNEL	9 285	218 693

4.10 Produits et charges financières

<i>En euros au 31.12.2022</i>	Produits financiers	Charges financières
Produits nets sur cession de VMP	1 900	
Revenus des certificats de dépôts		
Rep .prov. sur contrat de liquidité		
Prov. sur contrat de liquidité		35 321
Intérêts bancaires		
Charges nettes sur cession de VMP		32 683
TOTAL	1 900	68 004

4.11 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>En euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôt sur les bénéfices	0	0
Impôt différé	- 2 326	- 1 837
TOTAL	- 2 326	- 1 837

4.12 Impôts différés

Base	31/12/2022	Variation	31/12/2023
Impôt différé actif	13 269	2 326	15 595
Impôt différé passif	0	0	0

4.13 Rémunération des dirigeants

<i>En euros</i>	Rémunérations	Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées
Rémunération au 31 décembre 2023	20 818 €	Néant

4.14 Informations sur les parties liées

Au 31/12/2023, la société entreparticuliers.com détient une dette en compte courant de 38 K€ avec la société GMI et 300 k€ avec la société SRCL.

4.15 Preuve d'impôt

Exemple de preuve d'impôt		
K€	2023	2022
Résultat net consolidé (part du groupe)	-109	67
- Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	0	0
Résultat consolidé avant impôt	-109	67
Taux théorique (taux courant applicable société mère)	25,00%	25,00%
Charge fiscale théorique	27	-17
Eléments imposés à taux réduit		
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées	0	0
Pertes fiscales imputées sur déficit antérieur	27	-17
Différences permanentes	0	0
Variation différences temporaires fiscales	0	0
Amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Charge fiscale réelle	0	0
Taux effectif d'impôt	0,00%	0,00%

5 – Engagements hors bilan

Néant.

6 Faits significatifs postérieurs à la date de clôture

Néant.